

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Toutes Lettres, etc., doivent être adressées à CAMILLE LUSSIER, Editeur-Propriétaire.

ABONNEMENTS.
 ÉDITION DE TROIS FOIS LA SEMAINE. — Canada, un an, TROIS piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — États-Unis, un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.
 ÉDITION DE UNE FOIS LA SEMAINE. — Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE CENTS. — États-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.
 Conditions. — Les abonnements sont payés d'avance. Les abonnements sont payés par trimestre. Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE CENTS pour six mois, sera faite à ceux qui renouvelleront trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous trimestres.

ANNONCES.
 Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 3 cents par ligne. Adresses d'affaires, quatre piastres au lieu de six. Pour les Annonces Commerciales ou littéraires de gré à gré avec le propriétaire.
JOURS DE PUBLICATION.
 Édition semi-quotidienne: — Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
 Édition hebdomadaire: — Vendredi, matin.
 Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascadier, coin de la rue St. Hyacinthe.
 Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau Imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascadier, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 4 Septembre 1866 No 77

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.
 No. 427, RUE NOTRE-DAME, Montréal.
 Vis-à-vis l'église des Recollets.
 Le Soussigné a en mains une superbe collection de MEUBLES qui, pour le beau fini, l'élégance et la solidité, surpassent tout ce qu'il y a en ce genre à Montréal.
 Par sa fidélité à remplir les ordres qui lui seront donnés, il se flâte de mériter le patronage du public en faveur de son ÉTABLISSEMENT CANADIEN qui, à force de travail et de persévérance, est sur un pied élevé, sinon supérieur, aux Établissements anglais de Montréal.
CHS. E. PARISEAU.
 Montréal, 15 Juin 1866 — 1a. — 47.

NOUVELLE Maison Canadienne. EPICERIES ET FERRONNERIES.
 LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il occupera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment de **ÉPICERIES**, Thés noir et vert, Café, Fromage, Sucre, Raisin, Melasse, Biscuit &c., &c.
FERRONNERIES, Serrures, Pelles, Vitres, Peintures, Clous, Limes, Peintures, Charbon, Fer en barre, &c., &c.
 M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.
VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.
PROSPER LAPIERRE.
 St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

AVIS IMPORTANT M. JOS. FITCHETT.
 L'annonce respectueusement le public de **ST. YACINT E**, et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue **St. JOSEPH**, COMPRENANT: **UN MOULIN A FARINE**, — DE PLUS — **UN MOULIN A CANDER ET A ROULER**, **UNE BOUTIQUE** où les ouvriers pourront faire Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.
 Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.
 St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

AVIS IMPORTANT. M. BERTRAND.
 Invite le public de St. Hyacinthe, et des paroisses voisines à venir visiter son établissement. Ils pourront faire **BLANCHIR LEUR BOIS**, le faire **EMBOUFFER** et **REDRESSER**. Une **Sole Ronde** qui peut faire marcher à toute heure offre l'avantage aux particuliers, et aux ouvriers qui tiennent boutique de pouvoir préparer leur bois, en un instant, à bon marché. L'établissement de M. BERTRAND se trouve situé à l'extrémité Sud-Est de la Rue St. François, près du bord de l'eau. L'expérience prouvera que tout ouvrage est exécuté promptement et avec soin.
Les Conditions sont des plus libérales; les prix sont extrêmement réduits.
 St. Hyacinthe, 21 mai, 1866.

F. D. RENAUD, CONFISEUR, ST. HYACINTHE.
 M. RENAUD, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral que l'on a bien voulu lui accorder, leur annonce qu'il vient de transporter son Magasin dans la maison ci-devant occupée par ELDERIC ARONAMBAULT, Rue CASCADES.
 M. RENAUD tiendra toute espèce de **Biscuits, Fruits, Tabac, Pipes, &c.**
 De plus on trouvera à cet établissement toute espèce de **GROCERIES**.
 St. Hyacinthe, 1er Mai 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.
CHAGNON, SIGOTTE ET LANOT, AVOCATS.
 L'Orte voisine de La Tache, fer.
 SCRIVENT LES COURS CRIMINELS ET CIVILES. St. Hyacinthe, Septemb. 1864.
APINEAU ET MORISON, AVOCATS.
 Rue Lafrancoise, L. F. MORISON. St. Hyacinthe, Février, 1863.
BOURGEOIS ET BACHAND, AVOCATS.
 Rue Girouard, St. Hyacinthe. P. BACHAND. 1er Juin, 1862.
HONORE MERCIER, AVOCAT.
 Ancien Bureau de M. Délaite, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORE MERCIER.
 St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD, AVOCAT.
 Saiva toutes les cours du District de Bedford. WATERLOO.—Juin, 1864.
ACHILLE BASTIEN, AVOCAT.
 RESIDENCE: ST. CÉSaire.—COMTE DE ROUVILLE.
 M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.
 M. Bastien se chargera aussi de toute collection d'on voudra bien lui confier.
 St. Césaire, 1 mars 1866.

MERCIER & BAUDRY, AVOCATS.
DANVILLE, C. E.
 Suivent les Cours de Drummondville, Sherbrooke et Arthabaska.
 Danville, 20 août 1866.
D. G. MORISON, Notaire.
 Rue Desaulles, porte voisine de Félix Chagnon, marchand de Grain.—ST. HYACINTHE. Décembre 1864.
L. F. A. VIOLETTI,
 Corner-coin du District de Bedford. Bureau South Ely, Comté de Shefford. 16 Juillet 1865.
J. P. ORAIG, Facteur de Pianos.
 No. 82, Rue St. LAURENT, MONTREAL.
 Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
 Montréal, 30 Mai, 1864.

HOTEL A ST. CESAIRE.
 M. FRANCOIS CHABCT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAUT.
 On y trouve toujours une Table bien fournie; les Liqueurs le premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.
ROYAL VICTORIA HOTEL.
RUBERT PICER, PROPRIÉTAIRE.
SOREL, C. E.
 Dr. NATHU, Dentiste.
 No. 192, Rue Notre-Dame, En face du Palais-de-Justice.
 Lévis, Mai 1866.

OTEL MONTREAL TENU PAR JOACHIM MARSEBEAU,
 Près de la Station du Chemin de Fer du Grand-Tronc, St. Hyacinthe.
 M. MARSEBEAU prend la liberté d'annoncer au public voyageur qu'il trouve à son HOTEL tout le confort désirable dans une bonne maison, **Bonne Table, Bons Lits.**
 A ENVIRON DEUX MINUTES DE LA STATION.
 On trouvera chez M. MARSEBEAU une grande quantité de bonnes écuries pour les Voitures et les Chevaux.
 St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.

A VENDRE DEUX TERRES EN PLEIN CULTURE.
 Le soussigné a en mains deux terres situées au sud-est de la Station de LA PRÉSENTATION, près de la Station du chemin de Fer du Grand Tronc, l'une de 2 arpents sur 30 et l'autre de 10 arpents sur 30, et qui ont été en plein état de culture. Sur cette dernière est érigée une maison en bois, granges, hangars, remises, avec pompe à vent, &c. &c. Ces terres sont à 30 pieds de la Station de La Présentation.
CONDITION LIBÉRALES.
 S'adresser à M. JOSEPH ROUSSEAU. St. Hyacinthe, 8 Mai, 1866.

Acte concernant la Faillite 1864
PROVINCE DU CANADA, District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE
 Dans l'affaire de D. P. SQUIER & Cie, Débiteurs, contre M. JOSEPH ROUSSEAU, Créancier.
 Les soussignés ont déposé un rapport de leurs créanciers à leur décharge, le VINGT-DEUXIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification.
D. P. SQUIER & CIE,
 Par RITCHIE & BORLASS, Leurs procureurs ad litem.
 Sherbrooke, 20 Juin 1866.

ISIDORE HERIBEL MEUBLIER.
 RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)
 M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les genres, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.
 M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délai.
 St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

Terres à Vendre.
 Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
 St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Vente de Terres et Emplacements à St. Pie.
 A vendre dans le Village de St. Pie, les Emplacements connus sous le nom de BLOC CHICONE, consistant en QUATRE GRANDS EMPLACEMENTS et chaque emplacement étant de 90 pieds sur 30 plus ou moins; borné par les rues Cartier, Boitillier, Picard et Bistodeau, le tout sans bâtisses.
 Une terre près du Village de St. Pie sur la branche Sud de la Rivière, d'environ 38 arpents en superficie, borné d'un côté par Joseph Théberge, d'autre côté à Paul Léonard et d'autre côté à François St. Jean. Avec Maison, Grange, etc., dessus érigées.
 Pour les conditions qui seront très libérales, s'adresser à Roxton-Falls au propriétaire soussigné.
ALEXANDRE CHICONE.
 Roxton-Falls, 10 août, 1866.

TERRE A VENDRE.
 SITUÉE DANS LE Township de Stanbridge, A une distance de moins de 2 milles du Village et 3 milles de Freizeburg. Cette terre consiste en 200 Acres, de terre dont 100 acres sont en état de culture; le reste étant en bois de valeur.
 Il y a aussi une bonne maison avec dépendances convenables sur cette terre qui est bien fournie d'eau.
 Conditions faciles et possession immédiate. Pour plus amples informations s'adresser à **C. E. WORDEN, Dunham, C. E.**
 14 juillet, 1866.

A VENDRE.
 Un emplacement situé dans la ville de St. Hyacinthe près de la Gare du Chemin de Fer, rue Lafrancoise, avec une maison en briques à deux étages.
 20. Une terre de 100 arpents, située à un mille de la Station du chemin de fer de St. Hyacinthe sur la rive sud de la rivière Yamaska, dans un bon état de culture et avec d'excellentes bâtisses.
 30. Une autre terre de 90 arpents, à l'entrée du chemin de St. Dominique, aussi bien bâtie avec ensemble une Terre à bois, de 60 arpents à une lieue de distance de cette dernière.
CONDITION FACILES.
 S'adresser à St. Hyacinthe, à **P. LAMOTHE.**
 9 juillet.

A VENDRE LE LOT No. 36 du 2ème rang d'Acton, de 100 Acres de terre tout boisé de toutes sortes de bons bois sans bâtisses.
 S'adresser à ce Bureau ou à **JOSEPH DUBREUIL, STE. ROSALIE.**
 7 juillet 1866.

TERRE A VENDRE. A LA MONTAGNE DE MASKA.
 Une belle terre de 67 1/2 arpents de terre, dans le Rang de St. Charles, dont près de 60 arpents en bon état de culture, et près de 8 arpents en BOIS FRANC, ce qui forme une belle Sucerrie de 600 arbres. Avec une Maison, une Grange de 30 sur 40, Etables, Remises, etc., sur la terre il y a de l'eau abondante par un puits et une source qui ne tarit jamais.
 Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser sur les lieux à **JOHN KANE.**
 18 juillet, 1866.

TERRE A VENDRE A QUATRE ARPENTS DE L'ÉGLISE ST. DOMINIQUE.
 Deux arpents sur Trente, avec une belle Sucerrie, dont 10 arpents sont bien boisés en bois franc et 20 arpents en culture, avec une grange, une écurie et une étable. De plus
UN EMPLACEMENT en face de la terre avec un grand jardin et une maison de bois bien finie.
 S'adresser à **O. CHALIFOUX, Facteur de Moulins à Balthre.**
 St. Hyacinthe, 27 août 1866.

FEUILLETON. LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES. PREMIERE PARTIE.—1793. XVI

Tous les différents épisodes que nous venons de rapporter, la conversation d'Antoine Obrier, la visite de Robespierre à George le Montagnard et celle du général Arthur Dillon au marquis de Saverny, se passaient pour ainsi dire simultanément.
 Afin de compléter l'ensemble de ce tableau, il nous reste à suivre le citoyen Antoine Obrier, que nous avons laissé se dirigeant en toute hâte vers le palais de justice.
 Les événements passent d'un vol rapide; à peine si notre plume peut les suivre.
 La course d'Obrier fut si précipitée qu'il arriva tout haletant. Quoiqu'on fût nous l'avons dit, au cœur de l'hiver, la sueur lui décollait à larges gouttes le long de son visage.
 — Citoyen, lui dit le premier employé qu'il rencontra, quelqu'un a demandé tout à l'heure avec instance à te parler.
 — Ou est cette personne?
 — Comme, d'après les ordres du citoyen Fouquier-Tinville, nul, s'il est étranger au service, ne peut rester dans l'intérieur du palais, à moins qu'il ne soit muni d'un laissez-passer ou d'une carte, cet homme doit être dans la cour au bas du grand escalier.
 — Envoie quelqu'un le prévenir tout de suite, et qu'il monte à l'instant.
 — Oui, citoyen.
 Obrier se mit à marcher à grands pas au milieu de la salle dans laquelle il se trouvait, et des mots entrecoupés s'échappaient de ses lèvres.
 — Il faut qu'il me parle... m'écrivit-il, Oh!... si enfin... ce serait à en mourir de bonheur!... Qu'il est lent à venir?... S'il était parti!... Ce n'est pas possible!... Il savait bien qu'au soir, j'accourrais... Cependant... je n'entends rien.
 Il se pencha pour écouter avec une attention fiévreuse.
 — Si j'y allais moi-même?... Oh!... j'étouffe... j'étouffe... ma tête tourne.
 Il s'appuya contre le mur pour respirer.
 Il était tellement absorbé dans ses propres pensées, qu'il ne s'aperçut même pas qu'il n'était point seul.
 Un homme, assis sur une chaise, était accroupi près du poêle.
 Cet homme, du reste, semblait aussi occupé à se chauffer, que l'autre attendait; ses deux pieds étaient appuyés contre la façade vernissée du poêle, tandis que sa main droite et sa main gauche se promenaient alternativement le long du tuyau.
 Ce devait être un employé du palais de justice. Sous son bonnet de loutre, coiffure généralement portée à cette époque, on voyait un certain luxe de cheveux noirs. La chemise était convenablement débraillée; seulement cet employé, au lieu du pantalon large rayé, portait une culotte gris-jaune et des bas blancs; un vieil habit noir des plus râpés complétait le costume, véritable accoutrement de gens de papier.
 Du reste, les quelques mots prononcés par Obrier, au milieu de son agitation tumultueuse, avaient été plutôt un murmure de ses lèvres, et, même s'ils eussent été entendus, n'avaient rien de compromettant pour personne, ce qui n'empêcha pas l'employé, en quittant son poêle pour aller s'asseoir devant une petite table de bois noir sur laquelle différents papiers étaient classés avec soin, de jeter de côté un de ces regards obliques, regard de suspicion et de vague interrogation, monnaie courante de cette époque où la délation, sous quelque forme qu'elle se présentât, était érigée en vertu civique.
 Comme Obrier, appuyé contre le mur, écoutait avec une attention fiévreuse le moindre bruit venu de dehors, l'employé eût pu continuer à l'observer tout à son aise, s'il ne se fût mis fort tranquillement à un travail d'écriture.
 Toutefois il leva la tête, en réinstallant sur son nez une paire de lunettes à grosses branches de métal.
 — Tu ne te chauffes pas, citoyen? dit-il à Obrier.
 Celui-ci fit un bond sur lui-même. Il se croyait seul.
 Mais presque au même moment, la porte s'ouvrit.
 Obrier laissa échapper un cri de joie et se précipita vers l'homme qui venait d'entrer et l'entraîna dans une pièce voisine.
 L'employé avait tourné la tête et les avait suivis des yeux.
 Quel intérêt pouvait-il avoir? Aucun, peut-être. Mais ces hommes de la police ont de telles habitudes d'insouciance qu'ils cherchent sans cesse à tout voir et à tout entendre.
 Malheureusement le greffier en chef du tribunal révolutionnaire était presque simultanément. C'était un gros homme au visage joyeux et rond, toujours souriant.
 L'employé se remit aussitôt à son travail et parvint à concentrer toutes les forces de son intelligence.

Le greffier s'approcha de lui et se pencha sur la petite table de bois noir.
 — Eh bien! citoyen, dit-il, ce classement avance-t-il un peu? Il est embrouillé, n'est-ce pas?
 — Je viens de le terminer à l'instant, lui répondit l'employé en lui tendant une longue feuille de papier.
 — Bah!... déjà? Tu es expéditif, camarade; voyons, comment t'en es-tu tiré? T'es-tu bien tiré? Très bien!... continua-t-il, tout en examinant le papier, qu'il tenait à la main; je suis content de toi, lami.
 Il lui frappa sur l'épaule, double signe de protection et de fraternité.
 — Ce travail te sera peut-être plus utile que tu ne penses; je vais le remettre tout de suite au citoyen Fouquier qui l'attend. Je te glisserai en le lui donnant quelques mots d'éloge à ton endroit, et il serait très possible qu'il t'attachât définitivement à son cabinet. J'ai de l'influence.
 — Vraiment, tu crois... que...
 — Mais tu sais nos conditions.
 — Moitié des appointements.
 — On nous paye si peu, dit le gros homme en s'appuyant très sérieusement sur son propre compte, et nous avons une besogne si rude, jour et nuit souvent.
 C'est entendu, citoyen greffier, la moitié, ça vaut toujours mieux que rien.
 — Tu calcules avec justesse, tu feras ton chemin; c'est fâcheux que tu commences si tard.
 — Je n'ai pas d'ambition, dit l'employé.
 — Je te pousserai, je te pousserai, riposta avec un air de plus en plus jovial le greffier, qui entrevoit par ce petit moyen une augmentation de traitement toute trouvée. Attends-tu ici, je vais porter ton travail, et tu sauras tout de suite si nous avons réussi.
 — Oh! j'attendrai... répliqua l'employé qui jetait de temps à autre un petit coup d'œil à la dérobée sur la porte par laquelle avait disparu Antoine Obrier.
 Le greffier sortit.
 L'employé resta un court instant immobile sur sa chaise, regardant et écoutant avec cette tension attentive de tous les muscles du visage; puis avec une vivacité qu'on eût été bien loin de soupçonner en lui, il alla vers le cabinet, en ayant soin d'étouffer le bruit de ses pas.
 Ce n'était plus le même homme apathique et courbé; ses yeux étincelaient.
 Il colla son oreille contre la porte et resta ainsi quelques secondes.
 Son visage avait une expression de fixité inquiète et douloureuse tout à la fois.
 Tout autour de lui un grand silence.
 — Je n'entends rien, dit-il; des mots... des mots dont je ne puis trouver le sens.
 Il se pencha davantage encore sur la porte. Ses mains étaient croisées sur sa poitrine; on eût dit qu'il voulait arrêter les battements de son cœur.
 Tout à coup sa bouche s'entr'ouvrit, ses sourcils se crisèrent, et les premières larmes vinrent lacerer deux étincelles.
 — Oh!... j'entends... j'entends... murmura-t-il d'une voix sourde; merci, merci, Seigneur!
 Et sans que le reste de son corps changeât de position, ses deux mains se joignirent par un sentiment instinctif de reconnaissance envers la Divinité; mais ce n'était pas une prière que ses lèvres murmuraient; elles répétaient machinalement les mots qui arrivaient à son oreille.
 — Ce soir... les principaux... doivent... se réunir... Si... tu veux... tu... les... prendra-tous... d'un... même... coup... de... filet...
 — Oh! lâcheté! lâcheté! trahison! dit-il.
 Et il se courba plus attentif encore.
 L'incendie eût été dévoré la salle dans laquelle il se trouvait qu'il n'eût pas bougé.
 C'était une statue de pierre; ses yeux étaient exhalés par ses lèvres comprimées dans son gosier glissant sur ses lèvres. Parfois aussi sa pensée mal comprimée parlait en lui.
 Il écoutait... il écoutait toujours.
 — Quel peut être cet homme qui connaît ainsi tous nos secrets?... Il me semble que j'ai déjà entendu cette voix; où donc?... où donc?...
 Ce dialogue pour ainsi dire d'interrogations-entrecoupées était interrompu par des intervalles de silence.
 — Cette voix... cette voix... répétait-il entre ses dents; mais où donc l'ai-je entendue?
 Tout à coup une idée subite lui vint. Il se redressa, et comme fait un voleur il mit pour ouvrir une porte sans bruit, il posa tout doucement une de ses mains sur la clef, la fit tourner lentement dans la serrure jusqu'à ce qu'il l'eût ramenée à la position verticale, puis il la retira.
 Tout cela fut fait avec tant de précaution, tant de silence, qu'une mère qui eût été dans ce cabinet à veiller son enfant n'aurait rien entendu.
 Aussitôt que la clef fut retirée, un petit jet de lumière passa par le trou de la serrure. L'employé plaça son œil sur ce trou, et au bout de trois ou quatre secondes il releva la tête.
 — Oh! maintenant, murmura-t-il à voix basse, je le connaîtrai partout; il y a un signe indélébile sur son visage.
 Il ne pouvait s'arracher de cette porte.
 Dans le même moment, une horloge sonna trois coups dans le lointain.
 — Trois heures, dit-il; pourvu qu'ils puissent tout être prévenus avant ce soir!
 Et il s'élança vers la porte.

Au moment d'en atteindre le seuil, il se retourna cependant, et tendant vers le cabinet sa main que la colère amassée au fond de son cœur, rendait tremblante : — Traître ! dit-il d'une voix qui s'effrayait à peine entre ses dents serrées, tu ne jouirais pas de ta liberté ! et fissa le ciel que nous ne nous retrouverions jamais tous deux !... Car je t'écraierai comme un reptile !... — Déjà il avait dépassé la porte et suivait un long corridor, au bout duquel était un escalier de service, lorsque, dans la précipitation de sa fuite, il se heurta à quelqu'un qui allait en sens inverse de lui. Ce quelqu'un poussa un sourd grognement de mauvaise humeur, c'était le greffier en chef du tribunal qui revenait.

— Tiens !... C'est toi, citoyen ? lui dit-il en écarquillant ses petits yeux ; ou vas-tu donc si vite ? — Moi... je... nulle part... citoyen... en... je... je... prends l'air... comme tu vois. — Ton affaire est faite. — Ah ! mon affaire... — Oui. Le citoyen Fouquier a été enchaîné de ton travail ; dès aujourd'hui tu fais partie de l'administration. — Eh bien ! à demain, citoyen... — Comment, à demain ? interrompit le greffier en retenant par le bras l'employé, qui s'en allait en toute hâte. — J'ai très-faim... je vais aller dîner. — Du tout, du tout, le citoyen Fouquier m'a dit de le faire venir... sans doute pour voir ton visage, pour... — Et bien ! tu lui diras que tu ne m'as pas trouvé, que j'étais parti. — Est-ce qu'on peut dire cela au citoyen Fouquier ? Ah bien ! ce serait du joli ! — Impossible, citoyen, impossible ! — Il n'y a pas d'impossible, quand le citoyen accusateur public ordonne. Ça me retomberait sur le dos.

Il y eut en prononçant ces mots un tel changement subit sur la physionomie d'ordinaire si bénigne du greffier, que le nouvel employé ne répondit rien. D'ailleurs, ce retard ne serait évidemment être que de quelques minutes, et la résistance était plus que dangereuse. Le gros homme rond avait repris son gracieux sourire, qu'avait fait disparaître un instant la peur bien légitime de perdre la moitié du traitement conquis avec une subtilité si républicaine. — Tu as un estomac bien impatient, citoyen, reprit-il ; il faut, de toute nécessité, lui apprendre à être plus élastique ; ces appétits-là sont incompatibles avec tes nouvelles fonctions. L'employé avait le visage pâle. Tout son corps frissonnait à l'impudence, et ses dents claquaient. — Je te suis, citoyen, répéta-t-il une seconde fois, je te suis.

Le greffier retourna alors sur ses pas, et reprenant la partie du corridor qu'il venait de traverser, il se dirigea vers le cabinet du citoyen Fouquier-Tinville. Oh ! que le temps qui s'écoula ainsi était pesant et interminable pour celui qui le suivait par derrière ; car chaque minute portait en elle la vie ou la mort. Un instant, sans que le greffier put s'en apercevoir, il s'était arrêté, se demandant s'il ne valait pas mieux, en face d'un péril si imminent, braver la colère même de l'accusateur public. — On me ferait arrêter séance tenante, pensa-t-il fort judicieusement ; tout espoir de salut serait perdu. Alors il se résigna et espéra en Dieu.

Au bout du corridor, ils descendirent un petit escalier, traversèrent une salle assez spacieuse, dans laquelle il y avait beaucoup de mouvement et de bruit, et entrèrent dans une autre pièce où deux huissiers du tribunal se tenaient en compagnie d'une dizaine de gardes municipaux. L'employé tressaillait en respirant cette atmosphère de prison, dont l'odeur mortelle s'infiltrait, pour ainsi dire, à travers les murailles et venait glacer le cœur. Cette pièce, on doit le comprendre à son aspect, précédait le cabinet de Fouquier. Le greffier en chef, pour lequel les autres agents de service avaient de grands égards, frappa discrètement à la porte du cabinet. — Entrez, répondit presque aussitôt une voix rude et brève. Le petit homme rond fit signe à l'employé de le suivre et entra.

Il y avait plusieurs personnes dans le cabinet. Ces personnes attendaient des ordres d'arrestation très-presés. On commença déjà à arrêter par famille. Fouquier rêvait à en arriver à arrêter par quartiers ; ce qui eût simplifié notablement le travail. — Citoyen Fouquier-Tinville, dit le greffier d'une voix pateline qui indiquait fort clairement la hiérarchie peu fraternelle des rangs, voici le nouvel employé dont je t'ai parlé. — Qu'il attende. — La suite au prochain numéro.

Affaire Lamirande.
Le Courrier des Etats-Unis écrit. Nous lisons dans la Trib une de New-York. « L'extradition de Lamirande, qui a été accompagnée de circonstances si particulières, a donné lieu à deux autres actions criminelles, l'une contre Green, le marshall de l'Etat, et l'autre contre l'invasion, l'autre contre l'arrestation de Lamirande, pour avoir soustrait une pièce jugée essentielle à la poursuite. » Les principaux avocats de Lamirande, comme nous l'avons dit, n'étaient pas français, non plus des ceux qui ont favorisé l'extradition de Lamirande sans égard pour la conduite de Lamirande de sa part, et la conduite française de New-York sans trop juste réprobation pour qu'il pût rencontrer dans son sein la moindre sympathie.

Les journaux de l'opposition au Canada essaient de se faire un « capital » de l'extradition de Lamirande, qu'ils prétendent illégale. Ils prennent fait et cause pour le voleur, et les rédacteurs du Pays vont jusqu'à s'écrier : « Il faut avoir recours à tous les moyens, car nous sommes menacés dans Lamirande. S'il n'y a pas de justice pour lui, y a-t-il pour nous ? » Diabolo ! les rédacteurs du Pays auraient-ils volé chacun 700,000 francs et commis toutes sortes de crimes ? La Minerve répond très-judicieusement à ces détracteurs d'un membre à la haute page.

PAIN - KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS,
ANCIEN PHARMACIEN.
CURATIF DU CHOLERA DOULEUX D'INTESTINS
Méfiez-vous des contrefaçons imitatives de nulles

COURNIER DE ST. HYACINTHE
MARDI, 4 SEPTEMBRE 1866.

M. Brown est en grande fureur. Tombé du trône qu'il s'était élevé lui-même, il mord aux pieds ceux qu'autrefois il avait sous ses ordres. Le *Globe* ne regarde pas aux moyens. Ses insinuations les plus odieuses, les accusations portées à la légère, les calomnies même sont ses armes ordinaires. Il est dans ses beaux jours ; il en appelle encore aux préjugés et aux fanatismes des Haut-Canadiens.

M. Brown fait l'effet d'un homme ivre ou furieux qui frappe tout ce qui l'entoure sans à propos et sans raisons. M. Brown se voit presque complètement ruiné en politique. Il veut aujourd'hui tenter un dernier effort ; il a mis sa dernière obole au jeu.

Il lutte avec acharnement surtout à l'heure où l'on annonce l'apparition d'un nouveau journal qui sera l'organe du parti réformiste en Haut-Canada. Si ce journal réussit à miner la grande influence de *Globe*, M. Brown se trouvera tout à fait désarmé ; ce sera un joutout dont les dignités n'auront plus à craindre l'organe à cent bouches. Le parti réformiste sera définitivement réorganisé sous un nouveau chef.

Quoique le projet de Québec fasse disparaître même l'occasion de difficultés religieuses, nous devons nous réjouir de ce que, au moment d'entrer dans une nouvelle ère, M. Brown, ce fanatique entre tous, cet homme dangereux, qui a toujours mis des obstacles au fonctionnement de notre constitution, ait déjà vu sa propre déchéance.

L'entente cordiale qui existe entre les nouveaux chefs du parti réformiste et l'hon. John A. McDonald, le chef du parti conservateur en Haut-Canada, est du meilleur augure pour nous ; elle nous assure que M. Brown aura toujours et sans cesse de rudes combats à soutenir dans sa propre province et qu'ainsi il ne pourra porter la lutte chez ses voisins.

Jusqu'à ces derniers temps, on a cru qu'il n'y avait pas d'autres marches possibles pour le Canada que les Etats-Unis ; et cette idée était devenue si générale, qu'on avait fini par croire dans certains cercles que nos voisins nous faisaient une véritable faveur, en venant chercher nos produits. Eux-mêmes étaient tellement bien persuadés de la chose, qu'en nous refusant un nouveau traité de réciprocité, ils étaient certains de nous mettre dans un grand embarras et de nuire considérablement aux changements politiques projetés, relativement à l'administration politique des Provinces Britanniques. Heureusement, tout le contraire en est résulté. L'abrogation du traité nous a forcés à chercher de nouveaux débouchés pour l'exportation de nos produits. Une délégation a été nommée à cet effet, et déjà nous apercevons les résultats de la mission de nos commissaires.

Notre commerce en ce moment subit en effet une espèce de révolution qui, croyons-nous, produira d'excellents effets. Ce changement survenu dans nos relations avec les Etats Unis nous éloigne de l'annexion politique, vers laquelle menaçait de nous conduire l'annexion pour les fins commerciales. Nous serons désormais plus indépendants de nos voisins, qui seront obligés de venir comme par le passé, chercher chez nous ce dont ils auront besoin, comme nos animaux, notre laine et nos grains. C'est ainsi que le rôle va se trouver changé.

La lettre de M. Duplessis que nous publions dans un de nos derniers numéros, a causé une profonde sensation dans le haut commerce, et il songe sérieusement à profiter des aperçus fournis par cette lettre. De son côté, le gouvernement a sagement résolu de prendre vigoureusement l'initiative ; il vient de nautiser un vaisseau qui devra partir le 8 du courant pour la Havane.

Dès ce moment, l'on peut considérer les relations commerciales entre le Canada et les Indes Occidentales comme établies. Il ne reste plus aux grands établissements qu'à suivre la forte impulsion qui vient d'être donnée, et à profiter des avantages que leur offrent ces nouveaux débouchés. Nos commerçants songent aussi à utiliser les Provinces d'en bas. Le *Trade Review* nous dit qu'un grand nombre de Canadiens intéressés dans le commerce de fleur,

ont visité St. Jean du Nouveau-Brunswick, et ont pu constater qu'il y avait là de bons profits à faire. Aussi se sont-ils décidés à expédier vers ces lieux autant de fleur qu'il leur sera possible. Des arrangements pris dernièrement par M. Brydges pour établir une ligne directe entre les terminus actuels du Grand Tronc—Portland — et les ports des Provinces Maritimes, vont faciliter les communications entre le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Nul doute que les commerçants profiteront largement de ces avantages, en attendant qu'ils en aient obtenus de plus grands par la construction du chemin de fer intercolonial. Ce qui ne tardera pas à se faire, si l'on en juge par les extraits suivants que nous lisons dans les journaux de Londres :

« Il est entendu que l'on est venu à un arrangement entre le gouvernement anglais et les délégués de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avec le consentement du gouvernement canadien, sur les détails de la confédération de l'Amérique anglaise du Nord, et sur la garantie impériale pour la somme nécessaire au chemin de fer intercolonial. Cette garantie a été promise successivement par lord Gray en 1851, par le duc de Newcastle, dans sa dépêche du 12 avril 1862 et par M. Cartwright, dans sa dépêche du 17 juin 1865 ; mais cette garantie dépendait du consentement des provinces à la confédération, que la nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick avaient jusqu'à ce jour refusé de donner, et aussi sur une plus forte preuve que la somme stipulée de £3,000,000 suffirait. Toutes les provinces ont maintenant souscrit au projet de confédération, et l'on dit qu'au besoin il sera garanti un contingent de £4,000,000 si la chose est nécessaire. Mais le Canada ayant déjà construit un bout de chemin de fer de 120 milles de Québec aux Trois Pistolets, et la Nouvelle-Ecosse 60 milles d'Halifax à Truro, il ne reste plus que 360 milles à construire, et aux estimations officielles de £7,000 par mille, il est probable que les £3,000,000 suffiront. La garantie primaire doit être donnée par les législatures provinciales dans les proportions suivantes : 5 douzièmes par le Canada ; 3 douzièmes par le Nouveau Brunswick, et la même proportion pour la Nouvelle-Ecosse. Certaines rentes doivent être hypothéquées en retour de la garantie impériale supplémentaire, qui, calculée-t-on, mettra les colonies en position d'emprunter à 4 par cent.

« Les délégués ne font que d'arriver ; mais il ne leur reste déjà plus qu'à signer la convention de la confédération et de la garantie pour le chemin de fer intercolonial, et c'est pour cela que lord Carnarvon demeure en ville. La nature du pays où passera le chemin n'est pas telle que la confection du chemin de fer, que l'on va commencer immédiatement, soit une affaire difficile. Il est calculé pour mettre Québec à 18 heures de marche d'Halifax.

Il appert, en même temps, que M. Brydges, le Directeur Général du Grand Tronc, en vue d'y remédier autant que possible durant l'intervalle, a imprimé un élan immédiat au trafic intercolonial du Grand Tronc, en plaçant deux lignes de steamers de son terminus, Portland, l'une pour St. Jean, N.-B., et l'autre pour Halifax. Dans une brochure qui vient d'être publiée à Montréal, M. Brydges assure qu'il va se faire un grand commerce du Canada, du Maine, Vermont et New-Hampshire avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick sur la ligne du Grand Tronc par Portland, avec l'aide de ces steamers, en attendant le chemin de fer intercolonial.

Le grand banquet donné au procureur-général du H.-Canada aura probablement lieu, à Kingston, vers le 6 Septembre. Tout, dans les préparatifs, annonce que cette réunion sera l'une des plus brillantes que l'on ait vues dans cette partie de la province. Nous savons déjà que les nombreux partisans politiques de M.J. A. Macdonald, vont prochainement fonder un grand journal qui aura pour mission de contrebalancer l'influence du *Globe*. La conduite de M. Brown, dans ses derniers temps, a soulevé la réprobation de ceux mêmes qui passaient pour ses fidèles partisans. Tel qu'il est, entouré seulement de quatre ou cinq fanatiques de son espèce, sa valeur n'est qu'un vain mot. Pour éteindre le dernier reflet du prestige qui l'environnait autrefois il suffit d'avoir un drapeau qui permettra à ses adversaires de se réunir et de se compter.

La somme de \$2000 vient d'être mise à la disposition du Collège des Trois-Rivières, par la Corporation de cette ville.

Cette démarche honore l'institution qui joint ainsi de l'estime de la population au milieu de laquelle elle a pris naissance. Elle honore aussi les citoyens des Trois-Rivières, parce qu'elle démontre qu'ils comprennent dans toute son étendue l'obligation où se trouve un peuple de la favoriser ses institutions, et de les soutenir quand elles subissent les épreuves de la mauvaise fortune. Nous surtout, Canadiens, nous ne saurions faire trop de sacrifices en faveur de nos maisons d'éducation, car elles sont les arsenaux de la patrie. La fabrication des armes toutes puissantes contre nos ennemis ; la aussi le jeune homme s'aguerit et on lui enseigne à se servir vaillamment de ces armes.

Cour des Juges de Paix.
Le Barreau offre quelque fois des scènes qui sont un déshonneur pour ce corps respectable dans lequel plus que partout ailleurs on devrait trouver de la délicatesse, du savoir vivre, et surtout de la dignité.

Il y a quelques jours deux avocats plaidaient une cause, devant la cour des Juges de Paix, lorsque l'un se levant tout-à-coup de son siège, osa apostropher son confrère d'une manière qui peut convenir à une certaine classe d'individus, mais certainement pas à un homme qui se respecte, en disant : « J'en connais plus que vous en fait de Religion et surtout j'en pratique plus que vous ; je ne suis pas un hypocrite comme vous ; je ne suis pas un... Jésuite comme vous. »

Nous ne comprenons pas qu'on puisse s'oublier au point de prôner, devant tout un public et dans le temple même de la justice, des idées semblables et qui sont loin d'être à l'avantage de celui qui a eu le triste courage de les exprimer. Assimiler les jésuites à des hypocrites n'est pas chose nouvelle parmi la gente démocratiquement ignorante ; mais nous n'avions jamais pensé qu'on eût pu le dire en cour de justice, en termes aussi grossiers. Certes ces messieurs qui présidaient ont dû être peu flattés de cette procédure extra judiciaire. Nous aimons à croire que ce n'est dû qu'à un emportement ; mais ça ne révèle pas moins, chez quelques membres du barreau un abus bien regrettable des convenances et de la plus commune politesse, et plaise à Dieu que le public de St. Hyacinthe ne soit pas le témoin de si tôt d'une scène qui révolte autant l'esprit que le cœur.

C'est avec peine que nous parlons de la chose, mais notre position nous faisait un devoir de le faire.

L'Emprunt Pontifical.
Nos lecteurs connaissent déjà en quoi consiste cet emprunt. Ils savent que le Souverain Pontife, pour subvenir aux énormes dépenses que lui fait faire la révolution déchaînée contre son pouvoir, s'est adressé à la catholicité, dans l'espérance que chaque fidèle se ferait un bonheur de le soulager dans ses épreuves, en autant que leurs moyens le leur permettraient. De la correspondance des catholiques à ses supplications, le Saint-Père attend non seulement un soulagement sous le rapport pécuniaire, mais encore un adoucissement aux douleurs morales dont son cœur de Père est si terriblement affligé, dans ces jours où il voit tant d'enfants rebelles à sa voix.

Plus sera grand l'empressement avec lequel on répondra à son appel, plus sans doute il éprouvera de consolations. Car il pourra se dire que, s'il y a des défections dans la bergerie, il y a aussi des cœurs qui lui sont dévoués, et qui compatissent aux maux qu'il souffre.

Un journal de Philadelphie, *The Universe*, que nous avons sous les yeux, publie une liste de souscriptions, qui s'élève à près de \$150,000. Cette somme a été souscrite depuis le 20 jusqu'au 25 du mois dernier, et les plus grandes maisons commerciales y figurent chacune pour un montant considérable. Elles ont cru n'avoir rien à craindre à lancer leurs fonds dans cette spéculation ; elles sont au contraire persuadées de l'excellence d'un tel placement. Si dans l'espace de cinq jours, les souscriptions se sont élevées à une aussi forte somme, il est à espérer qu'avant peu, elles réaliseront un fort capital. Un tel commencement, du moins, fait présager beaucoup.

Murphy, le chef du Férianisme en Haut-Canada, et cinq de ses compagnons, se sont évadés de la prison de Cornwall, où ils étaient renfermés, dans la nuit de samedi au dimanche, vers 2 heures du matin. Ils sont passés immédiatement sur le territoire américain.

Le 28 août dernier, une enquête a été tenue par le coroner conjoint du district de Bedford, L.F.A. Violetti, Ecr., sur le corps de Joseph Doran, âgé de 67 ans, cultivateur du township d'Ely Nord, trouvé mort le matin dans son lit.

Le verdict rendu par le Jury est que « Joseph Doran est, le 28 août, passé subitement de vie à trépas par la visite de Dieu. »

Joseph Doran était né en Irlande et depuis longtemps établi en Canada. Le 24 du mois dernier, deux jeunes gens arrivèrent à Waterloo, conduisant un attelage de 2 chevaux, qu'ils mirent immédiatement en vente. Les citoyens de cette ville, soupçonnant un vol, arrêtèrent les deux jeunes gens. Le lendemain en effet, le propriétaire demandant à Derby Centre, vint réclamer ses chevaux. Le voleur est un jeune homme de 19 ans, appartenant à une honorable famille de Derby Centre.

Retraite Pastorale.
La Retraite Pastorale du Diocèse s'est terminée ce matin. Voici les noms des Messieurs qui y ont pris part.

- Archambault L. M., curé... St. Hugues.
- Audette F., diacre... St. Hyacinthe.
- Bélanger J. B., curé... St. Ours.
- Brunet F. X., curé... St. Damase.
- Beunegard J., curé... L'Assommoir.
- Boucher G., curé... St. Loloire.
- Brown G. J., curé... St. Loloire.
- Bianchard L. C., curé... St. Anne.
- Balthazard J. M., curé... Ancien curé.
- Crevier E., G. V., curé... St. Marie.
- Creier Joseph, curé... St. Pie.
- Désautels L. G. V., curé... Séminaire.
- Durocher E., curé... Ancien curé.
- Dupuy J. B., curé... St. Antoine.
- Déogry Olivier, curé... St. Alexandre.
- Dufosse Alfred, curé... Sherbrooke.
- Demouther L. Z., curé... St. Aime.
- Desnoyrs Alfred, curé... St. Barnabé.
- DeLaCroix C. A., curé... St. Athanase.
- Durocher J. C., curé... St. Victoire.
- Dupuy J. B., Jr., curé... St. Schastie.
- Dufosse Pierre, curé... Séminaire.
- Girouard L. H., curé... St. Simon.
- Gaboury J., curé... St. Michel.
- Germain J. E., curé... St. Brigitte.
- Gauthier N. J., curé... St. Etienne.
- Gendreau E., curé... Waterloo.
- Gendron P. S., curé... Séminaire.
- Giguant F., vicaire... Farnham.
- Gordard M., curé... Séminaire.
- Hardy Naz., curé... St. Roch.
- Harly Isid., curé... St. Jean-Baptiste.
- Hévey P., curé... St. Mathias.
- Levesque Elie, curé... St. Marc.
- Lecours Ed., curé... Notre-Dame.
- Leclaire B. I., curé... St. Etienne.
- Lemay A., curé... Beloit.
- Levesque Prosper, curé... Séminaire.
- Larue R., Professeur... Séminaire.
- Leconte E., Professeur... Séminaire.
- Lazalle Léonard, curé... St. Evêché.
- Monet O., curé... St. Grégoire.
- Michon J. D., curé... St. Roch.
- Michon P. X., curé... St. Ephrem.
- McAuley M. C., curé... St. Grégoire.
- Mondor P. Z., curé... St. Magog.
- O'Donnell A., curé... St. Denis.
- Ouellette R., Directeur... Séminaire.
- Poulin Eliot, curé... St. Hélène.
- Paré Ludg., curé... L'Ange-Gardien.
- Prince J., curé... Séminaire.
- Poulin Christophe, curé... St. Dominique.
- Rebour F., curé... St. Georges.
- St. Aubin T., curé... St. Gilles.
- Soly J., curé... St. Basile.
- Tétrault F., Procureur... Séminaire.
- Tanguier J. S., curé... St. Paul.
- Véronneau J. B., curé... St. Valérien.

— Il est rumeur, depuis quelques jours, en cette ville que le 30ème régiment aurait reçu ordre de se rendre à Ottawa vers la mi-septembre, pour y être stationné permanentement.

— Des assemblées ont eu lieu pour ériger un monument à la mémoire du Col. Sazor.

— Le général Mitchel a approuvé dit-on, les fusils se chargeant par la culasse recommandés par le comité du gouvernement.

Nous accusons réception de la dernière livraison du *Foyer Canadien*. Cette livraison contient la suite de *Fraternité* et plusieurs autres pièces de littérature qui contribueront beaucoup à maintenir la haute réputation de ce recueil Littéraire.

Nous voyons que plusieurs journaux accusent réception de la 5e Livraison des *Chansons canadiennes*, prime des abonnés au *Foyer Canadien*. Nous aimerions à en accuser réception pour la faire connaître à nos lecteurs.

L'Exposition Agricole du Comté de Rougemont aura lieu le 20 du présent mois. Inutile d'inviter tous les cultivateurs à y assister.

Ottawa, 1er septembre 1866.— Les seuls ministres en cette ville sont les hon. Ferguson Blair et McGee. Ce dernier est arrivé de Montréal hier soir.

L'hon. M. John A. McDonald est parti hier matin pour Niagara où il doit rencontrer le président Johnson.

L'hon. M. Howland est actuellement à Toronto.

L'hon. M. McDougall est à New-York.

L'hon. M. Carlier est à Montréal.

L'hon. M. Chapais est dans sa famille, mais pourtant on pense qu'il sera ici vers la fin de la semaine.

Québec, 1er septembre.— Les autorités militaires doivent envoyer, de cette ville, dans l'ouest, dix mille carabines.

Les officiers de l'armée en congé, ont reçu ordre de venir reprendre le service.

On fait des préparatifs pour les nouvelles troupes qui doivent arriver en Canada. Le *Queen Victoria* qui part pour la Havane le 8 courant, aura probablement un grand nombre de passagers. Trente noms sont déjà entrés sur le livre. On voit que plusieurs Américains suivront cette route qui est si plus rapide. Les affaires ont été très lourdes durant la semaine, sans doute à cause de la conduite des Banques qui ont refusé d'escompter. Aujourd'hui, elles se sont montrées plus libérales ; aussi les affaires ont pris une tournure favorable. Le fret pour l'Europe est bien bas. Cet état de chose va probablement s'améliorer.

Deux cent cinquante vaisseaux doivent arriver en ce port. Environ cent navires doivent le laisser avant la clôture de la navigation. Peu de vaisseaux sont arrivés de la mer ; mais le premier bon vent nous en amènera probablement un grand nombre.

UN HOMME TUÉ D'UN COUP DE PISTOLET.— M. John G. Burrows, demeurant au no. 2 Montrose Terrace, rue Drummond, arriva hier matin, à 2 heures, à la station du Caré Chabouillet, et informa le sous-sergent Jos Riché, qu'il venait de tirer avec son revolver sur un homme qui disant-il, essayait d'entrer chez lui avec l'intention de le voler. Le sergent Riché avertit immédiatement le chef de police et le Dr Leprohon qui se rendirent sur les lieux. Ils trouvèrent le cadavre d'un homme que M. J. H. Evans, marchand de la rue St. Paul, reconnut être son cocher, du nom de Felix Prior. M. Evans, examiné, dit qu'il était d'à-peu 3 ou 4 ans à son service et que sa conduite avait toujours été irréprochable.

On n'a trouvé sur le défunt qu'un couteau de poche et une pipe ; sa ceinture était près de lui. Il était âgé de 30 ans, d'apparence respectable. La balle l'a frappé dans le dos, entre les deux épaules, et a passé dans le cœur. Les Drs Reddy et Tremblon, ont fait l'autopsie du cadavre vendredi, matin à 9 heures, un juré de vingt quatre personnes a été assemblé, à la station du Caré Chabouillet.

Le soir vers 9 heures, le jury s'est entendu et a déclaré que M. Burrows en tuant le nommé Felix Prior, a, sous 15 circonstances, commis un homicide justifiable.

Tristes fruits de la guerre, — *fructus belii* Le gouvernement américain vit de faire une acquisition assez curieuse pour le service de son armée. On a acheté 6,975 membres artificiels, destinés aux soldats devenus invalides. Il y a 2, 134 bras, 3,284 jambes 44 mains, 9 pieds, et 105 parties corporelles diverses. Vingt trois fabricants ont travaillé à cet assortiment, qui a coûté 357,628 dollars.

New-York, 1er septembre.— Il n'y a eu que 2 cas de choléra en cette cité aujourd'hui.

Londres, 31.— Le 13e Hussards et les 50e et 61e régiments d'infanterie, ont reçu ordre de se rendre en Canada, et il est probable que d'autres troupes y seront envoyées.

Vienne, 31.— Les dépenses de la cour vont être diminuées de cinq millions de florins.

Londres, 1er septembre.— La dernière invasion du Canada par les Péniens a donné l'veil au gouvernement anglais qui prend des mesures actives de précaution. Trois batteries d'artillerie sont aujourd'hui parties pour Québec.

Situation Religieuse de l'Amérique Anglaise.

PAR E. RAMEAU.

Suite.

Il convient cependant, d'approfondir, et examiner ; considérons l'immigration et ses effets sur une plus large échelle, et voyons comme elle opère dans son ensemble. Qu'avons-nous trouvé dans les statistiques d'origine ? C'est que la puissance absolue de l'immigration s'amplifie d'année en année, et que sa puissance relative s'affaiblit plus encore, puisque ses effets sont de moins en moins sensibles sur la population qui s'accroît sans cesse. Il est donc évident que si le catholicisme, dans son développement, est favorisé plus spécialement que le protestantisme par le concours des immigrants, la décroissance de l'immigration aurait dû altérer plus sensiblement la progression des catholiques que celle des protestants. C'est cependant, ce qui ne se montre pas, et la statistique religieuse (tableau No 2.) constate dans leur mouvement relatif des fluctuations égales de part et d'autre. De 1851 à 1861, la progression diminue de chaque côté dans la même proportion ; elle faillit d'un peu plus de moitié sur toute la ligne, et le catholicisme conserve en débit des circonstances, la prééminence relative de son accroissement ; il ne semble donc point que l'immigration soit plus profitable aux catholiques qu'aux protestants.

Bien plus, en descendant dans un examen minutieux des faits, on aperçoit que si quelques sectes se montrent plus sensibles, plus intimement liées aux oscillations des extérieurs, ce sont les sectes protestantes sur une période assez large, sur un laps de 20 années ; en 1842 l'écart entre l'accroissement des catholiques et celui des autres communions est figuré par les nombres 96 à 86 p.c. et, en 1861 ce même écart se place entre 55 et 44 p.c. En apparence, ces deux écarts sont presque semblables, mais il n'échappera à personne qu'une différence de 10 p.c. dans un mouvement de 44 à 55 est relativement bien plus forte que celle de 10 p.c. entre 86 et 96, et il arrive au rebours des prévisions généralement répandues, qu'en poussant les calculs à leur dernière rigueur, on trouverait la progression des protestants plus intimement liée que celle des catholiques à l'échelle mobile de l'immigration.

Nous commençons donc à toucher du doigt combien il en faut rabattre l'influence majeure excessive, en quelque sorte, que plusieurs veulent attribuer à l'affluence extérieure sur le développement extraordinaire du catholicisme ; mais pour compléter cette discussion nous voulons encore reprendre la question sous un autre point de vue. Nous avons étudié les effets de l'immigration dans l'ordre du temps, observons la maintenant dans sa répartition, c'est-à-dire dans l'ordre des lieux.

Parmi les cinq diocèses que renferme le Haut-Canada, celui dans lequel les immigrants affluent en plus grand nombre est incontestablement celui de *Sandwich*, situé tout à fait à l'Ouest de la province ; l'accroissement de sa population a été 70 p.c. en dix ans. La progression catholique devrait donc s'y montrer plus forte que partout ailleurs en admettant que l'immigration soit la cause essentielle de ce progrès ; cependant les statistiques nous apprennent tout au rebours que ce diocèse est celui où les chiffres de la progression des diverses communions se rapprochent le plus sensiblement.

Tableau No. 1. Diocèse de Sandwich. Les quatre autres Diocèses du Haut Canada. 1851 à 1861. Croissance des Catholiques... 100 100. Protestants... 69 33.

C'est donc sur ce point où l'immigration est la plus considérable et la plus affluente que les progrès du catholicisme sont le moins sensibles, et c'est la précision où le protestantisme dans sa marche se rapproche le plus de la sienne.

Il nous serait facile de pousser plus loin ces recherches; quelque soit le sens dans lequel nous ayons retourné les faits, ils nous ont constamment ramené cette conclusion; que le catholicisme, dans son développement, ne doit à l'immigration aucun avantage qui lui soit spéciale; là où elle diminue il ne s'en montre point plus affecté qu'ailleurs; là où elle abonde, ses progrès n'en paraissent point plus gonflés. Une inévitable logique nous conduit donc à affirmer: que les bénéfices tirés par le catholicisme, de l'affluence extérieure sont secondaires; que les communions protestante en recueillent les mêmes profits sinon plus encore, qu'il faut enfin chercher nécessairement ailleurs la cause efficiente de la supériorité relative que le Catholicisme montre partout en Amérique sur les autres communions chrétiennes.

Il semble au contraire, que les conditions de son progrès soient d'autant plus favorables qu'il se trouve moins mêlé au trouble un peu incohérent des établissements nouveaux. Déjà nous l'avons observé aux Etats Unis; c'est quand la population a repris son assiette avec les habitudes calmes et honnêtes d'une vie moins agitée que la marche ascendante du catholicisme se montre plus accentuée et plus solide.

Nous avons eu l'occasion d'indiquer alors comment se produisent ces refluxs qui transforment les populations par un travail long, patient, presque insensible; nous avons même cité comme exemple un comté du Haut-Canada, celui de Glengarry; nous pourrions aisément, les statistiques à la main, multiplier de tels exemples; autour de Glengarry, les comtés de Lanark, Stormont, etc. présentent la même physionomie peuplée par des colonies écossaises au commencement de ce siècle, et ne recevant plus qu'un très faible contingent d'immigrants, ces districts ont vu constamment la progression des éléments catholiques dépasser celle des protestants.

Ce phénomène se retrouve partout en arrière du 1er flot de l'immigration, quand les émotions qu'elle entraîne commencent à s'apaiser; c'est ainsi que dans les diocèses de Toronto et d'Hamilton où l'affluence des colons était énorme il y a vingt ans, le maximum relatif de la progression catholique n'a été atteint que dans ces dernières années (de 1851 à 1861) l'accroissement ayant été de 95 p. c. pour les catholiques et seulement de 42 p. c. pour l'ensemble de la population.) Dans ce même temps, au contraire et par une singulière bascule, l'importance et la proportion de ce mouvement était beaucoup moindre dans le diocèse de Sandwich où la foule des immigrants s'était tenue en masse; il ne s'y trouvait qu'un écart de cinq pour cent entre le progrès des catholiques et celui de la population totale.

Le Bas Canada nous présente des séries de faits entièrement identiques: il s'y trouve quelques comtés presque exclusivement anglais, colonisés il y a quatre-vingts ans par les loyalistes américains et par des colons attirés d'Angleterre par le gouvernement britannique; Les habitants de ces districts ont depuis longtemps complété une installation définitive, l'immigration y est presque nulle; or, c'est là précisément où l'on rencontre les développements les plus rapides et relativement les plus notables du catholicisme dans cette province. Nous pourrions citer ici les comtés de Stanstead, de Missisquoi, de Bromley, Argenteuil, Compton, etc., etc., et qu'on ne prenne point le change, nous avons eu soin d'écartier le contingent qu'aurait pu fournir les paroisses françaises qui sont voisines; grâce aux soins particuliers qu'il faut donner à la statistique de ce pays nous avons pu suivre facilement le mouvement des catholiques d'origine anglaise en les dégageant de tout autre, et nous avons constaté que, de 1851 à 1861, ces catholiques anglais s'étaient accrues dans les comtés sus-désignés depuis 90 jusqu'à 400 pour 100.

Cependant, l'accroissement naturel par l'excédent des naissances ne dépasse pas en Amérique 25 à 30 pour 100, et l'immigration est ici à peu près étrangère à ce progrès; si les catholiques se sont multipliés au sein de ces populations stables et désormais attachées au sol qui les vait nourrir, il ne le doivent qu'au nombre des adhérents qui se joignent spontanément à eux. Bien loin que l'immigration soit le point d'appui essentiel du catholicisme, il faut donc convenir que c'est dans la maturité réfléchie des populations solidement assises qu'il rencontre les conditions les plus favorables de son progrès. C'est quand l'homme est calme, quand il a repris la plénitude de sa réflexion et de sa puissance intellectuelle, que, dans ces sociétés nouvelles, il compare et choisit; et c'est alors aussi que les besoins de son esprit et de sa conscience, mieux satisfaits sans doute par l'enseignement catholique, le ramènent à cette Eglise dont ses pères ont été autrefois séparés plutôt par les violences royales que par leur propre mouvement. Mais il ne suffit pas de constater de tels faits il est bon de faire sentir comment ces transformations s'opèrent et de modifier, en une compréhension raisonnée, ce qu'il y aurait de trop brutal dans les convictions que la nudité des faits impose à l'esprit.

PAIN-KILLER VÉGÉTAL DE PERRY DAVIS. ANCIEN PRINX. CURATIF DU CHOLERA, DOULEURS D'INTESTINS. Mélangé-vous des contre-poisons et des purgations de nulle valeur.

Bulletin Commercial. Bureaux du Courrier, St. Hyacinthe, lundi 3 sept. 1866. Le marché aux animaux est peu varié. La qualité de bœuf se vend de \$7.50 à \$8.10; les veaux de 3e qualité de \$7.00 à \$8.50. Les vaches à lait se vendent de \$25 à \$30; extra de \$35 à \$40. Moutons \$4 à \$8; extra \$8 à \$8. Agneaux, \$2 à \$3.25. Cochons vivants \$7.00 à 7.50. Poaux de 7 à 7.50 par livre, de mouton et agneau 40 à 50 cts. Suif cru 6 cts. la livre.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE. SAMEDI, 1 Sept. 1866. Fleur, par quintal, 19 6 à 20 0. Fleur d'Orge, 1 3 à 2 0. Blé, par minot, 7 6 à 8 9. Blé d'Inde, 4 6 à 5 0. Pois, 4 6 à 5 0. Orge, 3 4 à 3 6. Avoine, 2 1 à 2 3. Goudriole, 2 6 à 3 0. Sarrasin, 4 6 à 5 0. Lard, par 100 lbs., 40 0 à 42 0. Porc frais, par lbs., 0 4 à 0 7. Lard salé, 0 6 à 0 7. Bœuf, 0 2 à 0 6. Veau par quartier, 1 3 à 1 8. Mouton par quart., 1 8 à 4 6. Œufs, par douzaine, 0 7 à 0 8. Beurre frais, par livre, 0 9 à 1 0. Do salé, 0 9 à 0 11. Savon, 0 5 à 0 6. Miel, par livre, 0 6 à 0 7. Sirop, 0 6 à 0 7. Fèves, le po., 0 4 à 0 4. Fèves, le minot, 4 0 à 5 0. Oignons, la tresse, 0 7 à 1 0. le minot, 1 8 à 2 0. Tabac, 0 6 à 0 7. Choux, 0 2 à 0 6. Navets, 0 1 à 0 1. Laine, 2 1 à 2 3. Laine filée, 4 0 à 4 8. Patate nouvel teriné, 0 2 à 0 3. Patate, le minot, 0 10 à 1 8. Sucre d'érable, 0 5 à 0 6. Pommes par minot, 0 0 à 0 0. par quart., 0 0 à 0 0. Dinde, 0 0 à 0 0. Oies, le couple, 0 0 à 0 0. Concombre, 0 3 à 0 3. Melon, 0 3 à 0 3. Choux nouveaux, 0 4 à 0 5. Tourtes, 2 6 à 3 4. Canards, 1 8 à 2 1. Volailles, 2 0 à 3 0. Poulets, 0 10 à 1 6. Perdrix, 0 0 à 0 0. Graine de Mille, 10 0 à 12 6. Graine Treffe, la livre, 0 10 à 1 0. Foin, 22 6 à 25 0.

MARCHÉS MONÉTAIRES. Montréal, 1 Sept. L'or ouvert à 46, baissé à 46 et fermé à 46. Greenbacks achetés de 33 à 33, vendu de 32 à 32. Change sur New-York, vendu de 32 à 32. Argent, acheté à 51 et vendu de 41 à 51.

MARCHE EN GROS. Montréal, 1 Sept. Fleur, superf. extra, \$7 00 à 7 50. " extra, 6 50 à 6 75. " superf. blé du Canada, 6 50 à 6 60. " superf. blé de l'Ouest, 6 70 à 6 90. Fleur des Etats de l'Ouest, superfine, No. 2, 5 90 à 6 10. " fine, 5 00 à 5 35. " moyenne, 4 40 à 4 70. " en sac par 112 lbs., 3 45 à 3 75. Farine d'avoine par q. de 200 lbs., 4 70 à 4 75. Blé du p. r. du H. C. par 60 lbs., 1 20 à 1 30. Pois par 60 lbs., 0 75 à 0 77. Orge, par 50 lbs., 0 55 à 0 60. Avoine, par 32 lbs., 0 34 à 0 38. Blé d'Inde, par 56 lbs., 0 53 à 0 55. Alcalis, par 100 lbs. Pota se lère 5 60 à 5 65. " Infer. 5 12 à 5 25. Perlesse lère 6 75 à 6 80. Cochons abattus, par 100 lb., 7 00 à 7 75. Lard, par quarts de 200 lbs., 24 50 à 25 00. Bœuf par lb., frais, 0 15 à 0 16. " de choi, 0 21 à 0 22. Fromage par lb., 0 11 à 0 13.

MARCHE DE NEW YORK. New-York, 1 Sept. 1866. Coton, 0 32 à 0 33. Fleur, superf. de l'Etat, 5 25 à 7 80. " Extra, 6 15 à 8 89. " Choisie, 9 00 à 10 25. " Sup. fine de l'Ouest, 15 à 7 20. " Extra d'Ohio, 8 05 à 10 00. " Commune du Canada, 8 55 à 9 60. " Extra, 8 65 à 12 50. Blé, Nouveau de Wilvaquie, 1 80 à 1 85. " Blé, choisie, 0 00 à 0 00. Orge, par 32 lbs., 0 52 à 0 56. Avoine, du Canada Ouest, 0 15 à 0 00. Lard, Nouveau Mess., 30 12 à 32 87. " Vieux, 29 50 à 30 00.

COTES DES FONDS. BANQUES. Montant des Parts. Payés. Dividend 6 mois. Derniers Prix. B Montréal, \$200 tout 4 p cent 156 115. B Amé B, \$50 stig do 4 do 99 à 100. B Commer, \$100 do 3 do 75 à 76. B d'Orlé, 80 do 4 do 98 à 99. B Haut Ca, 30 do aucun 15 à 16. B People, 50 do 4 do 111 à 112. B Molson, 50 do 4 do 111 à 112. B Ontario, 40 do 4 do 100 à 101. B Toronto, 100 do 4 do 106 à 107. B Québec, 100 do 5 do 98 à 100. B National, 50 do 4 do 106 à 107. B Gore, 40 do 3 do 98 à 100. B J. G. Taylor, 50 do 80 p c do 105 à 106. B de Commerce, 50 do 30 p c do 100 à 100. B T. B., 50 do 70 p c do 94 à 96. B Marchand, 100 do 80 p c do 105 à 106. B Union, 100 do 20 p c 99 à 100. J. de FER, G. T. de Ca, \$100 stig tout aucun 20 à 22. A. T. et St. L., 100 do do do 14 à 16. G. W. de C., 82 do 21 do 10 à 11. Cha et St. L., 200 do do aucun 10 à 11. de préférence, 200 do 5 do 98 à 99. MEXES. Mont Conso, 20 \$15 10 do 33 à 34. O Mines C., 4 90 p c do 55 à 60. Qui Huron B, 4 12 cts 20 do 55 à 60. L Huron, 5 102 cts do 55 à 60. Québec et L. Supérieur, 8 \$4 10 do 180 à 181. O. T. et M., 40 do tout 5 p cent 180 à 181. C. Gaz. Cité, 40 do 4 do 133 à 135. C. Urbain, 50 do do 82 à 85. C. Richelieu, 100 do 10 à 12 120 à 122. C. P. N. Int, 100 do 10 p c 120 100 à 101. W. Elève, 100 do 6 p c 120 100 à 102. C. de l'Ont, \$50 stig 80 p c aucun 100 à 102. C. de l'Ont, 100 do 8 p c 120 105 à 106. O. G. et O., 100 do 10 p c 120 105 à 106.

HONS. Fermés. Prix. Gouvernement 5 par cent, stig., 82 à 84. do do do 1880 stig., 84 à 85. A. quédou de Montréal 6 par cent, 88 à 89. B. ans, Cité de Montréal 6 do, 88 à 89. H. avre de Montréal 7 par cent, 95 à 97. Cité de Québec 6 par cent, 87 à 90. Cité de Toronto 8 par cent, 1880, 80 à 89.

CHANGÉ. Banque de Londres, 60 jours, 107 1/2 à 108. Privés, 107 à 107 1/2. Privés avec documents, 106 à 109 1/2. Banque de New-York, 31 à 32. Privés, 31 1/2 à 32. Traités en Or, 1 esc. à 1 p. m. Argent, 4 à 4 1/2. Or de New-York, 148 à 149. PRENTICE, MOAT et Cie, Courtiers et agents. Montréal, 30 août 1866.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1ER AU 31 AOÛT 1866. Archambault Louis, Anderson Cathéri, Dame. Archambault Remy, Bachand, Marie Louise. Berard Henri, Bonnette, Esther Dame. Brunelle, Pierre, Brabant, Isale. Beaulac Joseph, Beaugard, Pierre. Blo, Antoine, Bouquet, Casimir. Barnaud, Margaret, Mrs. Contremine, Céline, Miss. Charan, Geneviève, ve. da. Conique, Joseph, Co's, J. Bte. père. Dufresne, Joseph, Desmarais, Pierre. Dragon, Narcisse, Dufresne, Usébe. Duroché, Marie Dame, Dumaine, André. Faneuf, J. Bte, Filibotte, Siméon. Folsy, E., Fossaine, Félix. Fontaine, Jos., Flynn, E. Miss. Filibotte, Françoise. Gaulte, André, Vve Dame Goulet, David. Jennings, Wm., Ledard, Mr. Laport, Trofflé, Lachapelle, Marie Delle, Leduc, Alice Delle. Langellier, Elie, Lucier, Abraham. LaBonne, Pierre, père, Lamoureux J. Bte. Lavimadère, Joseph, Lefave Angélique, dame. LeDuc, Charles, Lejeune, Pierre 3. Morin, Ambroise, Malhiot, Louison. Messier, Pierre, Moret, John. Nadeau François, Noël Théodule. Pelletier, Léa dle Baré, Pénon Léris. Poulin. Roudier, Marguerite ve de Rox, Cordelle Delle. Reeves, Emery 2, Rousseau Jos. 2. Roudier, Siméon, Roque, Julie Dame. St. Germain, Louis, St. Germain Emmanuel. Salmon R. Madame, St. Germain Emmanuel. Turcotte, Louis, Turcot, Pierre. Tavo, Antoine, Vigneux, Louis, Vigneux, Joachim.

Vente de Meubles. LUNDI le DIX SEPTEMBRE, à NEUF heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu par Encaissement Public, au domicile de feu :

PIERRE EDOUARD LECLERC, A ST. HYACINTHE. Une grande quantité de Meubles de Menage, Instruments d'Agriculture, Chevaux, une excellente Vache, Voitures d'été d'hiver, grains battus, Et autres effets, en bon ordre et condition généralement. D. G. MORISON, Notaire instrumentaire. 1er septembre, 1866.

COUVENT DE LA PRÉSENTATION DE MARIE. La rentrée des Elèves de cette Institution sera JEUDI, 6 SEPTEMBRE prochain. St. Hyacinthe, 24 août.

COUVENT DE ST. CÉSaire. La rentrée des Elèves au Couvent de la Présentation de St. Césaire aura lieu LUNDI, le DIX Septembre prochain. Le coût de la pension est le même que les années précédentes c'est à dire, de \$40, et dix minots de bled pour l'année scolaire. Ceux qui préfèrent nourrir leur enfant au Couvent peuvent le faire, et dans ce cas, ils n'ont à payer que \$20. St. Césaire, 27 août 1866.

ACADEMIE GIROUARD. L'Entrée des Elèves à l'Académie Girouard de cette ville aura lieu MERCREDI le CINQ SEPTEMBRE prochain à 9 heures A. M. Le prix est de \$2.00 pour les enfants dont les parents résident dans la Municipalité, et \$10.00 pour ceux dont les parents résident en dehors de la Municipalité de la ville. Le paiement sera fait d'avance pour les enfants étrangers à la Municipalité. Il y aura cette année une Classe pour les Branches Spéciales. St. Hyacinthe, 21 août, 1866.

INSTITUTIONS DES SURDS-MUETS. La rentrée des Elèves de cette Institution aura lieu le 6 Septembre. Couvent d'Acton-Val. La rentrée des Elèves du Couvent d'Acton-Val aura lieu le HUIT SEPTEMBRE. Acton-Val, 30 Août 1866.

PORTRAITS DE SA GRANDEUR MGR. CHS. LAROCQUE Evêque de St. Hyacinthe. Coloriés ou non, EN GRAND OU EN PETIT, A VENDRE CHEZ J. J. E. SAUVAGEAU, Artistes-Photographes, Rue Cascades - St. Hyacinthe. PRIX: - EN GRAND... \$1.00. - EN PETIT... 0.25. Enregistré conformément à l'acte de la Législature Provinciale, le 11 août de l'année 1866, par J. J. E. Sauvageau, dans ce Bureau de Registrateur de la Province les Canada.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTEES Département des Finances. Douanes Québec, 6 mars 1863. L'HON Ministre des Finances a enjoint que délégués et fournisseurs aux Percepteurs des Douanes, relativement aux envois d'escompte qui doit être alloué sur les envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette de Canada. R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances. DOUANES. Ottawa, 31 Août, 1866. En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 33 p 100, le quel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS. Le Steamer de la Province "LADY HEAD," A. MARMEN, MAITRE, Continuera ses voyages réguliers QUÉBEC et les PORTS D'EN BAS Arrêtant en allant et en revenant Bassin de Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou. Mardi 11 Septem., 1866 A QUATRE HEURES, P. M. Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires. Passage payable et lit pris au Bureau. Il ne sera pas pris de fret après DEUX heures, P. M., le jour du départ. Pour Fret et Passage, s'adresser à F. BUREAU, Gérant. Quel Atkinson, Rue St. Jacques, Québec.

AVIS PUBLIC. DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL, Ottawa, 10 août 1866. Des DEMANDES seront reçues jusqu'au 10 du prochain mois, par ce Département, pour l'achat des DEBENTURES PROVINCIALES qui seront émises en DÉNOMINATIONS de \$100, \$200, \$500 et \$1000, et porteront sept pour cent d'intérêt, payables par semestre et rachetables le 1er Septembre 1868, à ce Bureau, au pair. Les demandes devront mentionner le taux, et la dénomination respective, requis par les Acheteurs. Des Regus de Dépôt seront donnés par le Receveur-Général, contre-signés par le Ministre des Finances, et les Acheteurs les garderont en leur possession jusqu'à ce que les Débentures soient prêtes à être livrées et l'argent payé à toute Succursale de la Banque de Montréal, au crédit du Receveur-Général. L'intérêt sera accordé aux Acheteurs, de la date du Dépôt, si la demande est acceptée. N. F. BELLEAU, Receveur-Général. 14 août.

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 17 Août 1866. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. Il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné que pour une période d'un an, à commencer du 12me jour de Mai, 1866, les Taux suivants sont maintenant autorisés à être levés et collectés sur le dit Pont, c'est-à-dire :

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 17 Août 1866. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans le vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Enregistrement du Bas-Canada." Sur quoi, il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ORDONNE Que le et après le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, il sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada et sur toute recherche faite dans tout le Bureau d'Enregistrement, le et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir :

BUREAU DE L'AUDITION. Ottawa, 15 Août 1866. AFIN d'éviter tous les délais inutiles dans l'émission de Warrants, toutes les personnes qui auront des réclamations à faire contre le gouvernement, pour des services qui sont sous le contrôle spécial des Départements, sont requises de faire leur application directement à ces mêmes départements. Les applications pour paiements se rattachant à l'Administration de la Justice devront être adressées au Député Inspecteur Général. Toutes les autres applications doivent être adressées à l'Auditeur des Comptes Publics. JOHN LANGTON, Auditeur. 14 août.

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 21 Juin 1866. PRÉSENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. Il a plu à Son Excellence en Conseil sur la recommandation du Ministre des Finances et en vertu de l'autorité donnée et conférée par la 2me Section du Chap. 17 des Statuts Révisés du Canada d'ordonner et il est par les présentes ordonné que, Cedarville, sur la rive Est du Lac Memphramagog, soit et il est par les présentes érigé en et constitué un Port de Douane, sous la surveillance du Port de Stanstead, au lieu de Greenville qui ci après cessera d'être un Port de Douane pour entrée de Marchandises excepté quand celles entrées de Marchandises seront spécialement autorisées. W. H. LEE, Greffier, Conseil Exécutif. 1 sept. 1866 - 4f.

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 10 août 1866. Je suis, Monsieur, Votre obéissant serviteur. R. S. M. BOUCHETTE. 1 septembre 1866. - 4f.

HOTEL DU GOUVERNEMENT. Ottawa, Mardi, 21 août 1866. PRÉSENT: Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil. IL A PLU A SON EXCELLENCE DE mettre devant le Conseil une Cédule de Taux soumis et recommandés à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, pour être levés sur le Pont de Batiscan, dans le comté de Champlain, pour la période d'un an, tel que pourvu par l'Ordre en Conseil du 6 Mars prochain. Il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné que pour une période d'un an, à commencer du 12me jour de Mai, 1866, les Taux suivants sont maintenant autorisés à être levés et collectés sur le dit Pont, c'est-à-dire :

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE. HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU. St. Hyacinthe 1 Mai 1866. Bureaux de Poste. Arrivee. Départ. Montréal. Tous les jours. A. M. 7 00. P. M. 11 40. St. Hilaire et la Rivière Chambly. A. M. 3 30. P. M. 11 40. Island-Pond. A. M. 11 40. P. M. 10 09. Québec. A. M. 7 00. P. M. 16 30. Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie. A. M. 3 00. P. M. 7 30. St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Siméon. A. M. 10 00. P. M. 12 30. St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska. Lundi, Mercredi, Vendredi. P. M. 5 00. 7 30. St. Damase. Mardi, Jeudi, Samedi. A. M. 6 00. P. M. 11 20. La Présentation. Mercredi, Samedi. A. M. 11 00. P. M. 11 20. Toutes les malles sont fermées environ une demi-heure avant l'heure du départ. Les malles pour St. Bernabé, St. Jude, St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M. E. L. R. DESPRETS, Maître de Poste.

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 17 Août 1866. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans le vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Enregistrement du Bas-Canada." Sur quoi, il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ORDONNE Que le et après le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, il sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada et sur toute recherche faite dans tout le Bureau d'Enregistrement, le et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir :

MAISON DU GOUVERNEMENT. Ottawa, 17 Août 1866. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. Il a plu à Son Excellence de soumettre au Conseil un tarif des droits à être imposés sous l'autorité d'un acte de la Législature du Canada passé à la session tenue dans le vingt-neuvième année et la troisième du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte pour pourvoir à un fonds pour défrayer les dépenses encourues pour des fins nécessaires à l'efficacité des Lois d'Enregistrement du Bas-Canada." Sur quoi, il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ORDONNE Que le et après le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, il sera imposé, levé et collecté sur tout acte, instrument ou document enregistré dans tout bureau d'enregistrement dans le Bas-Canada et sur toute recherche faite dans tout le Bureau d'Enregistrement, le et après le dit jour, les droits respectifs suivants, savoir :

BUREAU D'ÉCHANGE. MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ÉCHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets de Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer. St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX! CHEVAUX!!!
Poudre de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDICINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les
Pourceaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ETABLIE EN 1803.
BUREAU EN CHEF: Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRE.
AGENCE POUR LE CANADA: 64 1/2 et 65 Rue St. François-Xavier. MONTREAL.

ASSURANCE SUR LA VIE.
COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]
Capital. £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, \$500,000.

IMPORTANT AUX FAMILLES
Servez-vous du Vermifuge
Candy, du Dr. McKenzie.
"Symptômes certains des Vers."
Le visage pâle et couleur de plomb, avec des
rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur
une ou les deux joues; les yeux devenus morts;

HENRI BARBEAU
MARCHAND DE
VINS ET LIQUEURS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.
Cognac, Gin, Jamaïque,
VINS SHERRY, PORT, D'ESPAGNE ET
POUR LA MESSE.
Epiceries de première qualité
Vins et Cognacs

PLUS DE PEUR DES FENIENS!!!
NOUVEAU MAGASIN.
NOUVELLES MARCHANDISES.
L'excitation fébrile étant évanouie, et M. H. J. DOHERTY ayant vendu la plus grande partie
de son VIEIL ASSORTIMENT, à cause de la
RÉDUCTION DES PRIX qu'il a fait pendant le
trouble à été obligé de renouer son magasin, et
d'y faire des améliorations considérables pour
recevoir son immense assortiment de NOU-
VELLES MARCHANDISES DE PRINTEMPS
ET D'ÉTÉ.

ASSURANCE
Tout bon citoyen doit comprendre qu'il est
en quelque sorte obligé de se mettre à l'abri des
pertes que peut causer l'incendie en faisant assu-
rer ses propriétés. Le père de famille, le
débiteur à ses créanciers, le riche à la com-
munauté, qui doit profiter de sa richesse et de ses
entreprises; le pauvre se doit à lui-même.

Saison des Chaleurs.
MAISON DE PLAISANCE
PIQUE-NIQUE.
MONT ST. HILAIRE
MAGLOIRE DERY.
Toutes les personnes désireuses de fuir les
grandes chaleurs de nos villes sont invitées à visiter
LA MAISON DE PLAISANCE

FONDERIE
LE
ST. CÉSaire.
BENOIT, FRECHETTE & PHANBUP
Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire
et des environs qu'ils tiennent dans ce village
une FONDERIE où l'on peut trouver tous les
articles de fonte en général, tels que:
Poêles doubles,
Chaudières,
Canards,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et

CHARRUES.
—Et de plus—
Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins à Seie et à Farine, &c., &c.
—Aussi—
Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
système perfectionné, et aussi tout ce qui est
nécessaire pour leur réparation. Aussi
CRIBLES DE GRANGES
Des mieux finis.

FONDERIE YAMASKA.
CHARLES NELSON,
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE
POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron de la célèbre POIX.

"LE CANADIEN."
GARANTIE
Cochettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,
Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

FONDERIE YAMASKA.
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
CHARLES NELSON.
P. E. LUCIER FILS.
NOUVEAU MAGASIN.
Epiceries, Groceries, Vins et
Liqueurs, &c., &c.
TESSIER & FRERE
Rue Cascades—Près du Marché.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.
Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

POTION MEDICALE.
Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent
prévenir la maladie. C'est la seule préparation
véritable et originale pour opérer
La guérison permanente
es Cas les plus dangereux et des plus
invétérés de Scrofules, de Plaies
anciennes, Tumeurs, Abcès,
Ulcers.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.
ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES
MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTÉSTINS.

Dyspepsi Indigestion.
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tête,
Hémorrhoids,
Hydropisie.
Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été
employées dans la pratique quotidienne, toujours
avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus
grande confiance qu'elles sont recommandées aux
malades. Elles sont composées avec les Extraits
Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus
purs, et dont il n'y a eu de très-peu employés dans
les Médecines ordinaires, à cause de leur coût
élevé; cette combinaison de rares propriétés
médicinales est telle que dans les maladies longues
et difficiles, ou les autres Médecines ont complè-
tement échoué, ces Pilules extraordinaires ont opérè
des guérisons complètes.

BRADFORD & MERCIER
MARCHANDS,
ST. EPHREM D'UPTON,
MARCHANDISES SÈCHES,
ÉPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.
M. J. A. MERCIER
est agent pour la Compagnie d'Assurance dite
"The London, Liverpool & Globe."
Toute application recevra une prompt attention.
St. Ephem d'Upton, 1 mars 1866.

DR. COLBY'S
COSTIVE AND TONIC
PILLS.
Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour
agir comme cathartique énergique, mais
plutôt pour assurer des évacuations naturel-
les et régulières, faciliter la digestion et ra-
mener l'appétit. Elles ont des propriétés
d'une nature particulière et des plus excel-
lentes qui donnent de la vigueur à tous
les organes digestifs, ravivent l'appétit et con-
fèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et
un ton nouveau. Elles sont spécialement
propres aux personnes sujettes à la constipa-
tion et à la torpeur. Les hommes de profes-
sion, d'affaires, les étudiants, les commis, les
femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion
difficile par suite du manque d'air et d'exer-
cice, éprouveront dans presque tous les cas,
un grand soulagement en en faisant usage.

DR. COLBY'S
COSTIVE AND TONIC
PILLS.
Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour
agir comme cathartique énergique, mais
plutôt pour assurer des évacuations naturel-
les et régulières, faciliter la digestion et ra-
mener l'appétit. Elles ont des propriétés
d'une nature particulière et des plus excel-
lentes qui donnent de la vigueur à tous
les organes digestifs, ravivent l'appétit et con-
fèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et
un ton nouveau. Elles sont spécialement
propres aux personnes sujettes à la constipa-
tion et à la torpeur. Les hommes de profes-
sion, d'affaires, les étudiants, les commis, les
femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion
difficile par suite du manque d'air et d'exer-
cice, éprouveront dans presque tous les cas,
un grand soulagement en en faisant usage.

Aux chefs de familles.
LES PILULES DE
JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.
La meilleure Médecine qui
existe pour les familles.
Préparées avec des racines et des Herbes
croissant sur les montagnes et dans les belles
Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillères
dont les sommets semblent percer les nuages.
En purifiant le sang, non seulement elles gué-
rissent, mais préviennent
Toute espèce de Maladies
C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait
créé pour toutes les maladies provenant de
L'IMPURETÉ DU SANG.
Les maladies sont de nombreuses. Les
PILULES DE JUDSON sont le meilleur
remède qui existe pour la guérison
des maladies suivantes:
LA BILE,
Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les
Indigestions, l'indisposition d'entrailles
La Dyspepsie.
Perte de sang; tout dérangement
d'Entrailles, et des boyaux.
MALADIE DE PEAU
la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres
intermittentes, maladie de Poupoups, mala-
die de Foie. C'est la meilleure médecine
connue pour les femmes. Eloignez
l'occasion de la maladie, et vous
prévierez les maladies.
L'impureté du sang est la cause
de plus grand nombre de mala-
dies. Ces pilules purifient tellement le
sang, que les maladies, n'ayant plus
rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.
ACHÉTEZ NOTRE ALMANACH
de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette
merveilleuse découverte: ou comme preuve con-
cluante, achetez et essayez une boîte de ces pilu-
les, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes
les qualités que nous leur attribuons.
Mises dans des boîtes contenant 40 pill.
PRIX 25 Cents par Boîte.
Le décaus est un couvert rouge avec des
lettres noires, et le fac-simile de notre signature
DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS
Et l'Almanach "The Rescue Almanach." Nous
les envoyons également par la maille franc de
post, pour 25 cts. par Boîte.
B. L. JUDSON & Co., Propriétaires
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS
DES MALADIES
VÉGÉTALES.
IDE DE DEVINS.
Sont certainement le Remède le plus
efficace pour la
Destruction des Vers
Qui soit encore connu.
Essayez-les et soyez convaincus.
Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGE-
TABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas
imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont à gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques
admises et recommandées par la Faculté Médica-
le comme spécifique pour les cas de Vers intes-
tinaux.
Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que
les instructions requises. On voudra bien observer
aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles
estampillées des lettres "DEVINS," comme garan-
tie contre la contrefaçon, et qu'elle n'est jamais
vendue à l'once ou à la livre.
Préparées seulement par
DEVINS & BOLTON,
Chémistes et Droguistes
En Gros.
Près le Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1866.—1a.
Grand Trunk Railway.
HOTEL TENU PAR
JOSEPH ROUSSEAU,
PRES DE LA STATION,
Maison ci-devant occupée par A. Monet, hôtelier.
RUE LAFRAMBOISE, — ST. HYACINTHE.
Cette magnifique maison qui a l'avantage d'être
l'une des plus belles places de St. Hyacinthe,
et à la commodité des voyageurs, vient d'être
ouverte au public.
Elle contient 50 appartements bien garnis.
La table sera toujours abondamment fournie et
le service fait avec la plus scrupuleuse régularité
comme avec la plus grande politesse.
mai 1866.

CRINOLINE.
H. J. DOHERTY,
Place de Marché.
St. Hyacinthe, 9 mai, 1866.
AUX MARCHANDS DE CAMPAGNES,
Il accordera un discount libéral sur ses prix
N'oubliez pas l'enseigne de la
"LA REINE,"
recommandé par MM. Molson, John Young,
H. Thomas, Thos. Kay, David Torrance, et l'hon.
James Ferrier, M.C.L., de Montréal.
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865